

minait par ces mots : « *Une charte sera désormais une vérité.* » La Chambre répondit par une adresse au peuple français qui contenait l'énumération de diverses garanties qu'elles se proposait d'assurer à la France, et substituait ces mots : « *La charte sera désormais, etc.* » à ceux qu'avait employés le duc d'Orléans : modification significative, et que tout annonce avoir été consentie ou provoquée par lui-même.

Depuis que le concours formel de ce prince était acquis aux constitutionnels, ses partisans n'avaient cessé d'agir auprès du général La Fayette pour le mettre dans leurs intérêts. Le vétéran de 1789 répondait aux émissaires orléanistes par des paroles honorables et bienveillantes sur les vertus domestiques et le patriotisme de Louis-Philippe ; mais il avait peine à sacrifier son utopie favorite, et les instances incessantes de plusieurs milliers de jeunes gens, qui voulaient constituer immédiatement la république sous sa présidence, l'entretenaient dans ses irrésolutions. Les représentations de MM. Barrot, Gérard, Rémusat, Carbonnel et surtout de M. Rives, ministre des Etats-Unis, l'emportèrent enfin ; et, confiant dans le principe de la souveraineté populaire, qu'admettrait la charte future, et dans l'institution de deux millions de gardes nationaux, il parut ne plus opposer d'obstacle à l'établissement du nouveau pouvoir.

Les députés, au nombre de quatre-vingt-quinze, se disposaient à porter au duc d'Orléans l'Adresse qu'ils venaient de délibérer, lorsqu'ils apprirent que ce prince allait se mettre en marche pour l'Hôtel-de-Ville. Cette manifestation décisive, que le duc eût voulu retarder, était devenue indispensable pour déconcerter les dernières espérances des républicains. Un court entretien qu'il eut avec M. Bérard, au moment de partir, annonce qu'il ne s'abusait pas d'ailleurs sur le sens politique de sa démarche. « Si je parviens au trône, lui dit-il, vous ne sauriez croire à quels regrets je serai condamné.